

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

en date du 10 novembre 2020

Année scolaire 2020-2021

Séance n° 2

Présidence : Monsieur le Principal

Nombre de membres présents titulaires : 17 Quorum : 13

Nombre de membres présents suppléants : 2

Membres absents excusés :

M. GIROUD Claude, Représentant du Conseil Départemental

M. MACHADO-COELHO Carlos, Personnalité qualifiée DSDEN

M. VALLET Jean-Pierre, Agent Comptable

M. REYMOND LARUINA David, Gestionnaire

Madame SORANZO-MIDALI Carole, Représentant Personnel Education et Surveillance

M. BAIS Robin, Représentant Personnel Education et Surveillance, remplacé par Mme FAURE

Mme AUVAGE Myriam, Représentant Personnel ATOSS, remplacée par M. ROUSSEL

Mme PIGNIER Colette, Représentant de la Communauté de Communes

Membres absents :

M. DUMAIN Christophe, Représentant des Parents d'Elèves, remplacé par Monsieur GERBIER Romain

Membres invités :

Madame PEIGNELIN Cécile, Représentant des Parents d'Elèves

Madame COTTET-DUMOULIN Agnès, Représentant des Parents d'Elèves-

Date de convocation : 19 octobre 2020

**Compte rendu du Conseil d'Administration n° 2
en date du 10 novembre 2020**

ORDRE DU JOUR :

A - ACTION EDUCATRICE

Désignation du secrétaire de séance

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 24 septembre 2020

Adoption de l'ordre du jour et inscription des questions diverses

-Nouvelle composition du conseil d'administration

-Installation du conseil d'administration

-Règlement intérieur du conseil d'administration

-Installation de la commission permanente

-Installation du conseil de discipline

-Installation de la Commission éducative

-Installation du conseil Hygiène et Sécurité

-Installation du C.E.S.C.

Information protocole Covid

B - ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

1/ Décision Budgétaire Modificative

2/ Contrats et conventions.

C - FONCTIONNEMENT

1/ Barème d'attribution du Fonds Social

2/ Retour des engagements élèves et des élections

3/ Délégations de signature

D - QUESTIONS DIVERSES

A – ACTION EDUCATRICE

Monsieur PLASSE accueille les participants au conseil d'administration qui se déroule à distance. Quelques difficultés de connexion sont progressivement résolues. Monsieur PLASSE effectue un appel virtuel des présents. Comme il en est d'usage lors du premier conseil d'administration composé de la nouvelle équipe élue, les représentants de parents suppléants sont invités. Monsieur PLASSE distingue parmi ces derniers ceux qui sont invités sans droit de vote, de ceux qui remplacent des titulaires absents et qui participeront par conséquent aux votes.

Monsieur PLASSE remercie par ailleurs les parents qui se sont portés volontaires pour aider à l'accueil des élèves à la demi-pension les 9, 10 et 12 novembre, ainsi que la fédération des parents qui a relayé cette demande exceptionnelle. Les assistants d'éducation ayant été cas contacts, ils avaient en effet été contraints à travailler à distance, et ne pouvaient assurer cet accueil à la demi-pension. Monsieur PLASSE a indiqué que cette aide avait pu soulager les personnels dont il a souligné l'engagement.

Monsieur PLASSE propose aux deux représentantes des élèves de se présenter. Lisa COULAUD se présente. Alix VAISSIERE ne peut pour l'instant accéder à la visioconférence, en raison de problèmes de connexion.

Madame COTTET-DUMOULIN Agnès, représentant des Parents d'Elèves, accepte d'être secrétaire de séance.

M. Plasse met au vote l'approbation du PV du Conseil d'Administration du 24 septembre 2020 qui a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le Procès-verbal du CA est adopté

Monsieur PLASSE rappelle la modification de l'ordre du jour qui a fait l'objet d'une modification. L'information relative à l'autoévaluation de l'établissement a été supprimée, du fait du report de celle-ci tandis qu'un point relatif à « l'information protocole Covid » été ajouté.

Le Principal met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

L'ordre du jour est adopté.

-Nouvelle composition du conseil d'administration

Monsieur PLASSE recense les différents membres de la nouvelle composition du conseil d'administration.

-Installation du conseil d'administration

Monsieur PLASSE installe le conseil d'administration en faisant lecture de son fonctionnement. Il explicite le rôle et les principales caractéristiques du conseil d'administration, tandis qu'il « visio-présente » un schéma synthétique de ses propos. L'établissement public local d'enseignement (EPL) est administré par un conseil d'administration. Il s'agit d'une assemblée délibérante dont les compétences sont régies par le Code de l'Éducation. Le conseil d'administration dispose de compétences décisionnelles et de compétences consultatives. Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les EPLE, essentiellement :

- l'organisation de l'établissement en classes et les modalités de répartition des élèves,
- l'emploi des dotations horaires et la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires,
- l'organisation du temps scolaire et les modalités de la vie scolaire,
- la préparation de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Le Conseil d'Administration adopte le règlement intérieur, le projet d'établissement, et approuve le contrat d'objectifs conclu entre l'EPL et l'autorité académique. Monsieur PLASSE indique à titre d'information que le projet d'établissement du collège Le Revard a été validé l'année précédente. Le conseil d'administration établit chaque année un rapport sur le fonctionnement de l'établissement, le contenu de ce rapport étant étendu à la mise en

œuvre des expérimentations et des contrats d'objectifs. Il adopte le budget et le compte financier de l'établissement. Il décide de la passation des contrats et conventions dont le chef d'établissement est signataire ou de l'adhésion à tous groupements d'établissements ; il se prononce pour toute question ayant trait notamment à l'accueil et à l'information des parents ou aux questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité.

Monsieur PLASSE indique qu'au niveau consultatif, le chef d'établissement peut consulter le conseil d'administration avant l'adoption de certaines questions d'ordre pédagogique ou relatives au fonctionnement de l'établissement : en l'occurrence les mesures annuelles de création et de suppression de sections/options ou le choix de manuels scolaires, de logiciels et outils pédagogiques, et utilisation de la dotation globale horaire et indemnités de missions particulières (IMP). A la demande du maire de la commune, le CA est saisi pour avis sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'établissement. Plus généralement, le chef d'établissement peut consulter le CA pour toutes mesures ayant trait au fonctionnement administratif général de l'établissement.

-Règlement intérieur du conseil d'administration

Après en avoir fait lecture, Monsieur PLASSE met au vote l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration, qui a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration. Au préalable, il demande aux participants s'ils ont des questions.

Une question sur la date de mise à jour du RI du CA. M. Plasse répond que la date en fin de document correspond au dernier vote de ce RI. Ce jour le RI est en projet, suite au vote la date sera incrémentée avec la note du jour du CA qui a voté le RI.

Vote :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions ou refus de vote : 0

Le règlement intérieur du CA est adopté

Monsieur PLASSE remercie les professeurs de SVT pour l'accueil qu'ils ont réservé à Madame CROZET. ALIX VAISSIERE est parvenue à se connecter et demande la parole pour prier les membres de bien vouloir l'excuser de son retard. Monsieur PLASSE la rassure.

Monsieur PLASSE précise que les tableaux de recensement pour les différentes commissions ont été transmis avant les congés scolaires d'automne.

-Installation de la commission permanente

Monsieur PLASSE procède à la lecture des éléments de présentation du rôle et du fonctionnement de la commission permanente, prenant appui sur l'article R421-37 du Code de l'éducation. Il visio-projette dans le même temps ces éléments.

Monsieur PLASSE indique que la commission permanente, émanation du conseil d'administration, a pour mission principale d'instruire les questions qui seront soumises à l'examen de l'organe délibérant de l'établissement. Son rôle a été renforcé en 2005, puisqu'elle peut désormais également se voir déléguer des attributions par le conseil d'administration. Elle est obligatoirement saisie des questions touchant à l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement.

Monsieur PLASSE liste les membres qui composent la commission permanente dans les collèges (et les lycées) :

- le chef d'établissement, président,
- l'adjoint au chef d'établissement,
- le gestionnaire,
- un représentant de la collectivité territoriale de rattachement,
- quatre représentants élus des personnels, dont trois au titre des personnels d'enseignement et d'éducation, et un au titre des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé,
- trois représentants élus des parents d'élèves dans les collèges (et deux dans les lycées),
- un représentant élu des élèves dans les collèges (et deux dans les lycées).

Monsieur PLASSE ajoute qu'au collège Le Revard, cette commission a un rôle important notamment lors de l'étude des propositions de modification(s) du règlement intérieur, et lors des travaux relatifs à la dotation globale (car elle est convoquée avant le conseil d'administration). Il précise qu'elle est nécessairement convoquée dans ces cas particuliers. Elle sera donc au moins convoquée une fois en janvier pour étudier la dotation globale.

Monsieur PLASSE demande aux participants s'ils ont des questions puis complète la composition de la commission permanente, avec la contribution des membres du conseil d'administration.

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Principal(e)	Plasse Sylvain	
Principal(e) Adjoint(e)	Remusati Sylvie	
Adjoint(e) Gestionnaire	REYMOND David	
Le Représentant titulaire ou suppléant de la Collectivité de Rattachement (Conseil DI)	Nathalie Schmitt	
3 Représentants des Personnels enseignants	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Mme GUIBERT	M. BAIS
	Mme DESCORPS	Mme HUMBERT
	M. JOLLIOT	Mme FAURE
1 Représentant des Personnels ATOSS	M. MICHEL	Mme AUVAGE
3 Représentants des Parents d'Elèves	Mme PEIGNELIN	Mme COTTET-DUMOULIN
	Mme OPPILLIART	Mme TELLIER
	M. GERBIER	Mme PICARD
1 Représentant des Elèves	Lisa COULAUD	Alix VAISSIERE

Mme Schmitt indique à titre d'information que le département prévoit le renouvellement de la totalité du parc informatique pédagogique du collège.

-Installation du conseil de discipline

Monsieur PLASSE procède à la lecture des éléments de présentation du rôle et du fonctionnement du conseil de discipline, prenant appui sur l'article R511-20 du Code de l'éducation. Il visio-projette dans le même temps ces éléments.

Monsieur PLASSE liste les quatorze membres qui composent le conseil de discipline :

- le chef d'établissement,
- l'adjoint au chef d'établissement,
- un conseiller principal d'éducation, désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement,
- un gestionnaire de l'établissement,
- cinq représentants élus des personnels, dont quatre représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, et un au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service,
- trois représentants des parents d'élèves dans les collèges (et deux dans les lycées),
- deux représentants des élèves dans les collèges (et trois dans les lycées).

Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.

Monsieur Plasse souligne l'importance du rôle éducatif de cette instance ainsi que pour le climat de l'établissement.

Monsieur PLASSE demande aux participants s'ils ont des questions puis complète la composition du conseil de discipline, avec la contribution des membres du conseil d'administration.

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Principal(e)	Plasse Sylvain	
Principal(e) Adjoint(e)	Remusati Sylvie	
Adjoint(e) Gestionnaire	REYMOND David	
Conseiller(e) Principal(e) d'Education	Nelly Peyrin	
4 Représentants des Personnels d'Enseignement (avec suppléants)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	M. BAIS	Mme GALLIOZ
	Mme HUMBERT	Mme MANDRAY
	M. JOLLIOT	Mme FAURE
1 Représentant des Personnels ATOSS (avec suppléant)	Mme NOBILET	Mme LEMEUNIER
	Mme AUVAGE	M. MICHEL
3 Représentants des Parents d'Elèves (avec suppléants)	Mme TELLIER	Mme OPPILLIART
	Mme LATBI	Mme PICOT
	Mme DELABRE	M. GERBIER
2 Représentants des Elèves (avec suppléants)	Mme COULAUD	Mme FAVRE
	Mme VAISSIERE	Mme LEFEBVRE GACHET

14 membres

-Installation de la Commission éducative

Monsieur PLASSE présente la composition de la commission éducative, en explicite le rôle et complète la composition de la commission éducative, avec la contribution des membres du conseil d'administration.

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE

Principal(e)	Plasse Sylvain	
Principal(e) Adjoint(e)	Remusati Sylvie	
Adjoint(e) Gestionnaire	REYMOND David	
Conseiller(e) Principal(e) d'Education	Nelly Peyrin	
1 Représentant des Enseignants	Mme SORANZO-MIDALI	Mme GUIBERT
1 Représentant des Parents d'Elèves	Mme LATBI	Mme FRANZON

ET L'EQUIPE PEDAGOGIQUE DE L'ELEVE

6 membres

Commission des fonds sociaux

Monsieur PLASSE présente la composition de la commission des fonds sociaux, et précise son rôle ainsi que son fonctionnement.

COMPOSITION DE LA COMMISSION FONDS SOCIAUX

Principal(e)	Plasse Sylvain
Principal(e) Adjoint(e)	Remusati Sylvie
Adjoint(e) Gestionnaire	REYMOND David
Conseiller(e) Principal(e) d'Education	Nelly Peyrin
Assistante Sociale	Mme Scotto

5 membres

Installation du conseil Hygiène et Sécurité

Monsieur PLASSE présente la composition du conseil hygiène et sécurité, en explicite le rôle et complète la composition du conseil hygiène et sécurité, avec la contribution des membres du conseil d'administration.

Conseil HYGIENE ET SECURITE

Instance de l'établissement

Principal(e)	Plasse Sylvain
Principal(e) Adjoint(e)	Remusati Sylvie
Adjoint(e) Gestionnaire	REYMOND David
Conseiller(e) Principal(e) d'Education	Nelly Peyrin
1 Enseignant secteur technologique	M. CHALMEAU
1 ATOSS (OP)	M. ROUSSEL
1 Parent	Mme TELLIER
1 Elève	Mme COULAUD

8 membres

Monsieur PLASSE explique la différence entre la CHSCT et le conseil d'hygiène et de sécurité qui se tient d'usage au collège Le Revard, en réponse au questionnement de Monsieur JOLLIOT. Monsieur PLASSE ajoute que cette commission jouera un rôle important notamment dans le cadre du retour à la situation normale suite à la crise sanitaire liée au covid19.

-Installation du C.E.S.C.

Madame REMUSATI complète la composition du CESC, avec la contribution des membres du conseil d'administration. Elle indique que les représentants suppléants des élèves seront sollicités pour compléter le tableau.

COMPOSITION DU C.E.S.C

Principal(e)	Plasse Sylvain		
Principal(e) Adjoint(e)	Remusati Sylvie - <i>présidente par délégation</i>		
Adjoint(e) Gestionnaire	REYMOND David		
Conseiller(e) Principal(e) d'Education	Nelly Peyrin		
IDE - Infirmière	BRANFAUX Nathalie		
Représentants des Personnels d'Enseignement et de surveillance	Mme GALLIOZ / Mme MANDRAY		
	Mme DESCORPS / M. CHALMEAU		
Représentants des Personnels Sociaux et de Santé	Mme SCOTTO		
	ok		
Représentants des Parents d'Elèves	Mme ANDRIES / Mme DESSAUD / Mme PICOT (suppl)		
Représentants des Elèves	Mme VAISSIERE		
	Mme COULAUD		
1 Représentant de la Mairie	Mme BLANC		
1 Représentant du Conseil Départemental	Mme SCHMITT		

La commission restaurant

Monsieur PLASSE présente le rôle de la commission restaurant, qui se réunit généralement une fois par an avec l'ensemble des délégués de classe. Monsieur Michel ajoute que cette commission permet de répondre à diverses questions des élèves sur la thématique de la restauration, et de préparer le repas de Noël, ce qui est généralement majoritairement apprécié. Monsieur PLASSE propose que soient invités des parents de la fédération ou des représentants élus au conseil d'administration. Cela permettrait de soulever des questions complémentaires.

COMPOSITION DE LA COMMISSION RESTAURANT

Principal(e)	Plasse Sylvain
Principal(e) Adjoint(e)	Sylvie remusati
Adjoint(e) Gestionnaire	REYMOND David
Conseiller(e) Principal(e) d'Education	Nelly Peyrin
Chef de cuisine	Chef Michel (michelin ****)
2 élèves par classe	<i>Retour de l'élection délégués</i>

Monsieur PLASSE rappelle l'ensemble des différentes commissions installées dans le cadre du présent conseil d'administration.

Information protocole COVID

Monsieur PLASSE recense l'ensemble des actions menées depuis le 24 août dernier au collège Le Revard. Il évoque le dernier protocole sanitaire, et effectue un point de situation, avec à l'appui la trame présente sur le site web des actions depuis le 24/08 :

09/11/2020 : entrée en service des EDT par salles et par classe pour limiter le brassage des personnes.

07/11/2020 : 2/3 équipe AED suspicion COVID – appel (help) fédération parents pour soutien DP

05/11/2020 : entrée en service des premiers aménagements protocolaires

03/11/2020 : communication aux familles

30/10/2020 : Réception du protocole de rentrée et activation de la cellule de crise habituelle (Whatsapp). Préparation de la communication parents. intégration du protocole (<https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467>) en pièce jointe de cet article.

28/08/2020 : envoi du protocole de rentrée à destination des fédérations de parents, et publication sur pronote pour tous les parents qui pourront le consulter dès l'ouverture de pronote le 02/08/2020 à 12h00. Ce protocole est joint à cet article : [protocole accueil des élèves R20.pdf](#)

27/08/2020 : Réception du nouveau protocole joint à cet article

26/08/2020 : conférence de Presse du ministre : <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-conference-de-presse-de-jean-michel-blanquer-305489>

25/08/2020 : 18h30 -réunion en visio- avec la DSDEN et le conseil départemental pour échanger sur les pratiques et l'aménagement du protocole dans les établissements. Des masques sont en cours de livraison pour les personnels et pour une dotation élève. Echanges aussi sur l'organisation de la demi pension.

25/08/2020 : réunion de direction élargie 1.

Travail sur l'organisation de l'établissement dans le cadre du protocole de rentrée. Premières décisions d'organisation :

- Masque obligatoire pour les élèves au sein du collège. Fourni par les parents mais des masques sont commandés pour épauler les familles dans l'équipement.
- Entrée par le portail pompier pour nettoyage des mains obligatoire. Les élèves en deux roues le déposent et rejoignent le portail pompier par l'extérieur.
- Les élèves au sein du collège marchent à droite dans les couloirs. Chaque salle dispose de gel hydro alcoolique pour des cas d'éternuements ou au besoin.
- A l'entrée du self les surveillants désinfectent les mains des élèves en leur propulsant du gel. Les tables sont divisées en deux pour les nombre de convives. Les élèves arrivent en groupe et partent en groupe. La table est nettoyée entre deux services.
- Locaux et surfaces nettoyés une fois par jour.
- Formation des élèves à prévoir dès la rentrée pour les gestes barrières et le protocole.
- Maintien de la salle Covid pour les cas de suspicion, et faciliter la prise en charge par les responsables.
- Début des travaux d'information à destination des personnels.

24/08/2020 : Intégration du protocole COVID prévu pour la rentrée par le ministère par le biais d'un article sur le site web, d'un article Instagram et en ligne sous pronote pour les équipes de l'établissement. Avec envoi par mail aux équipes professionnelles.

Il précise que deux cas positifs ont été recensés à ce jour au collège Le Revard.

Mme Schmitt salue le travail mené avec intensité sur cette période, qu'il s'agisse des agents, des enseignants et de tous les personnels qui contribuent à l'encadrement des collégiens. Elle souligne que les parents des élèves du collège Le Revard se sont montrés conciliants, ce qui est remarquable au regard d'autres établissements. Madame SCHMITT tient à mentionner le soutien apporté par le conseil départemental.

Concernant la problématique des repas, Monsieur PLASSE informe que les établissements ont été invités ce jour par le département à réfléchir à la possibilité de mettre en place un service traiteur en cas d'impossibilité impromptue pour les agents d'assurer la production et le service, le télétravail n'étant pas envisageable dans cette situation.

Monsieur PLASSE informe les représentants des parents d'élèves que les aménagements de forfait restauration ne sont envisageables que pour des situations particulières. Il fait référence au message transmis à destination des parents pour expliquer cette impossibilité qui nécessiterait une trop grande complexité au niveau de la gestion du portail, des sorties et des encaissements.

Cécile PEIGNELIN indique que les parents sont conscients de cette complexité et des actions des personnels du collège, mais témoignent de leur inquiétude quant au temps que leurs enfants passent au collège. Ils s'interrogent sur la complexité engendrée par un éventuel changement des forfaits de demi-pension, qui réduirait par ailleurs le temps passé en permanence, à la demi-pension sans masque et globalement le nombre d'enfant simultanément présents au collège.

Monsieur PLASSE répond que cette demande des parents est bien comprise et qu'un travail collectif sera mené sur ses questions, et notamment sur celle des cas contacts confinés à domicile. Mais il précise que cela engendrerait une gestion supplémentaire des sorties d'élèves mineurs, des portails, un surcroit de la charge de facturation, du gaspillage alimentaire. Il indique que cette gestion ne peut être mise en place efficacement en si peu de temps. Il insiste sur la possibilité de gérer des situations individuelles. Monsieur MICHEL ajoute concernant la demi-pension que les menus sont élaborés entre 3 et 5 semaines à l'avance, les commandes 10 jours à l'avance et la préparation le jour même à partir de 5 heures du matin. Il regrette le gaspillage financier et alimentaire qui en résulterait.

Frédérique TELLIER indique que des parents proposent d'enlever les enfants du self pour répondre à des questions sanitaires. Des parents qui ont par ailleurs des enfants en lycée là où les réservations se gèrent quotidiennement ne comprennent pas. Monsieur PLASSE invite la fédération jouer un rôle de porte-parole et participer à une communication déjà riche à l'attention des parents. A la question qui lui est posée de revoir le forfait non pas de manière hebdomadaire mais jusqu'aux vacances de Noël, il répond que le travail administratif et de gestion sera extrêmement lourd et qu'il convient de recentrer sur les situations individuelles.

Cécile PEIGNELIN confirme qu'il est du rôle de la fédération d'explicitier ces arguments aux parents.

Monsieur PLASSE comprend que la période est très compliquée pour les parents d'un point de vue familial, personnel et économique, mais cette gestion des entrées et sorties du collège est très sensible et ne peut être mise en place dans l'urgence.

Frédérique TELLIER indique qu'elle a constaté la veille le bon respect des règles sanitaires lorsqu'elle a apporté son aide à la demi-pension. Elle ajoute qu'on ne peut pas empêcher des parents influencés par les réseaux sociaux d'imaginer que ce n'est pas le cas.

Alix VAISSIERE est invitée à témoigner. Elle indique penser qu'il n'y a aucun risque, que le protocole est bien respecté par les élèves. Elle se sent bien au niveau du collège et en sécurité.

Frédérique TELLIER fait part de certaines lignes de bus très chargées. Monsieur PLASSE répond que le conseil d'administration peut lui donner mandat pour évoquer cette inquiétude auprès de la société ONDEA. Nathalie Schmitt se propose d'intervenir également. Lisa COULAUD confirme que la ligne 15 est très fréquentée et ajoute que certains élèves ne portent le masque que sur le menton. Elle précise que parfois des personnes de l'ACEJ régulent la situation.

Cécile PEIGNELIN évoque les retours de parents sur la présence de nombreux jeunes présents aux abords du collège, et qui se font la bise par ailleurs. Ces parents ont la sensation que le collège devrait agir sur ce point. Monsieur PLASSE indique qu'une communication pourra être faite pour rappeler l'obligation du port du masque y compris dans le bus, à l'arrêt du bus et sur le parvis. A noter la règle d'ailleurs fixée par le préfet de la Savoie. Monsieur PLASSE ajoute que les assistants d'éducation restent en vigilance aux abords du collège, même si la responsabilité de relève pas du collège. Cécile PEIGNELIN pose la question de la compréhension par les parents des conséquences du choix de sortie libre en matière de responsabilité. Monsieur PLASSE confirme qu'avec le temps la consigne de rentrer au collège dès l'arrivée est moins respectée. Il a constaté la présence de nombreux élèves aux abords du collège entre 8 heures et 9 heures le matin. Il évoque le nécessaire maillage de communication et de dialogue avec les enfants.

Madame FRANZON questionne sur l'appui éventuel de la police municipale. Monsieur PLASSE répond que la fréquence de leurs passages est plus soutenue. Il évoque le rôle qui pourrait aussi être joué en matière de remobilisation des élèves sur la distanciation.

Frédérique TELLIER indique que les enfants ont perdu un peu l'insouciance que l'on pouvait avoir à leur âge.

Monsieur PLASSE indique qu'ils devront être protégés sur le long terme, mais ajoute qu'ils auront peut-être développé des compétences.

B – ORGANISATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

DBM

Pas de dbm

Convention

Monsieur PLASSE explique le contenu de la convention qu'il visio-projette. Il liste les professeurs impliqués, et notamment ceux présents au conseil d'administration. Madame FAURE, invitée à témoigner, relate l'expérience menée avec un quatuor à cordes dans le cadre d'une première séance, qui a donné lieu à un travail préalable de recherches sur une œuvre de Bartók. Lors d'une prochaine séance prévue en janvier, des souvenirs collectés par les élèves auprès de leurs grands-parents seront mis en voix et en musique par ce quatuor à cordes. Le projet concerne toutes les classes de 6ème.

La convention met en signature le partenariat tripartite entre le département de Savoie, l'établissement et la compagnie d'artistes. Cette convention définit notamment le budget et le planning des actions relatives au projet.

Monsieur PLASSE met au vote l'approbation de la convention.

Vote :

Pour : 19

Contre : 0
Abstentions ou refus de vote : 0
La convention est adoptée

C - FONCTIONNEMENT

1/ Barème d'attribution du Fonds Social

Monsieur PLASSE explicite le fonctionnement du fonds social et visio-projette le document descriptif de cette commission.

Madame Schmitt quitte la visio-conférence.

Monsieur PLASSE demande si les participants ont des questions puis il met au vote l'approbation du barème d'attribution du fonds social.

Vote :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions ou refus de vote : 0
Le barème du fonds social est adopté

2/ Retour des engagements élèves et des élections

Nelly PEYRIN, CPE, décrit les activités qui se sont déroulées dans le cadre notamment de la semaine de la démocratie du 28 septembre au 2 octobre.

Madame PEYRIN liste les élèves présents dans la commission dont Alix VAISSIERE est membre. Elle ajoute le rôle joué par les éco-délégués, mais aussi par une élève élue l'année dernière au conseil départemental jeune.

Madame REMUSATI indique que le planning des conseils de classe a été diffusé ce jour aujourd'hui auprès des personnels pour vérification et sera transmis aux parents à compter du 16 novembre prochain.

Frédérique TELLIER questionne sur la tenue des rencontres parents professeurs. Monsieur PLASSE indique que cette question sera à l'étude d'ici quelques semaines en fonction de la situation sanitaire. D'autres modalités sont en réflexion. Le format et la période sont en réflexion.

Monsieur PLASSE confirme le maintien des entretiens concertés prévus en janvier prochain, au regard du faible effectif de participants. Le planning sera prochainement transmis.

Les conseils de classe seront en distanciel. Les parents seront destinataires d'informations et peut-être d'une session d'entraînement comme cela a été le cas pour le conseil d'administration.

3/ Délégations de signature

Monsieur PLASSE indique que la séance s'achève pour information du conseil d'administration par un acte du chef d'établissement. Il visio-projette le document récapitulatif des délégations de signature.

D/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PLASSE, questionné sur la parité, répond que celle-ci s'installe progressivement dans des commissions de la fonction publique, mais ne s'applique pas encore aux conseils de classe. Mme PEYRIN ajoute qu'il n'est déjà pas toujours aisé de constituer des binômes.

La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance,
C.A.,
Agnès COTTET-DUMOULIN
PLASSE

Le

Président du

Sylvain



Handwritten signature